

3.3. Règlement Graphique  
Zonage au 1/2000



PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination - Non Economique
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination - Economique
- Éléments de patrimoine bâti à préserver

Exploitations Agricoles

- ★ Corps d'exploitation comprenant de l'élevage
- ★ Corps d'exploitation en polyculture

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- Alignement végétal à maintenir
- Chemin à mater ou à créer

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- ▨ Secteur comprenant une OAP
- ▨ Emplacement réservé
- ▨ Cours d'eau
- ▨ Éléments de patrimoine naturel à protéger
- ▨ Cimetières

Périmètres de protection de captage

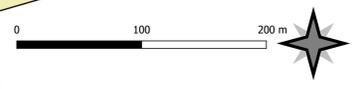
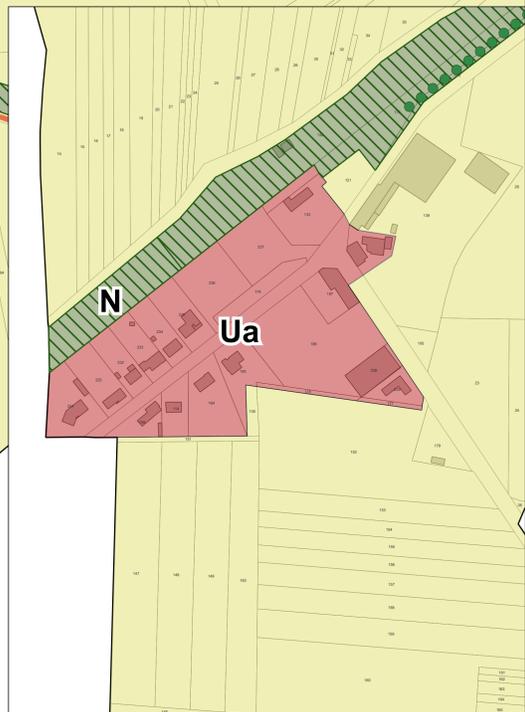
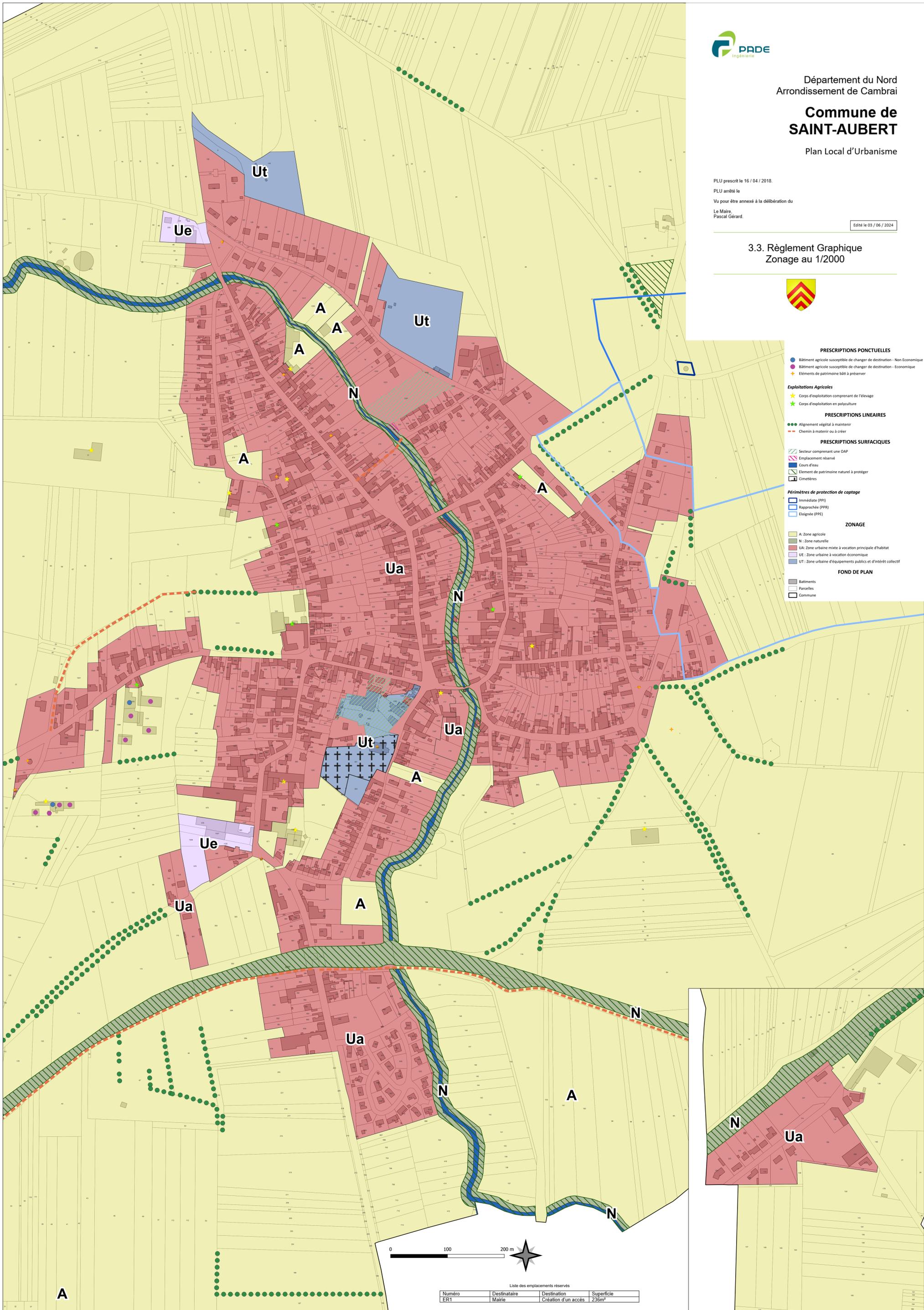
- ▭ Immédiate (PPI)
- ▭ Rapprochée (PPR)
- ▭ Éloignée (PPE)

ZONAGE

- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- UA : Zone urbaine mixte à vocation principale d'habitat
- UE : Zone urbaine à vocation économique
- UT : Zone urbaine d'équipements publics et d'intérêt collectif

FOND DE PLAN

- Bâtiments
- Parcelles
- Commune



Liste des emplacements réservés

Numéro	Destinataire	Destination	Superficie
ER1	Mairie	Création d'un accès	236m²